

Réalisation de photos d'hébergements touristiques et de restaurants  
sur le territoire de la Basse Navarre et de la Soule

## **Cahier des charges pour demande de devis**

Contact : Emmanuelle Dissard - 05 59 65 71 78 – [saintpalais64@orange.fr](mailto:saintpalais64@orange.fr)

Office de tourisme de Basse Navarre

14 place Charles de Gaulle – 64120 Saint-Palais

### **1- Contexte :**

Les offices de tourisme de Basse Navarre (Saint-Palais) et de Soule (Mauléon) assurent une partie de la communication sur Internet pour le compte de leurs adhérents professionnels du tourisme. En règle générale, les photos au format numérique fournies par les adhérents sont de qualité insuffisante d'un point de vue technique et esthétique et sont un frein à la réservation réalisée via les sites des offices de tourisme ou les sites propres de leurs adhérents.

Les deux offices de tourisme ont proposé via un e-mailing à leurs adhérents de mutualiser leurs moyens pour faire réaliser des photos de qualité : la consultation est réalisée par l'office de tourisme de Basse Navarre pour l'ensemble des adhérents volontaires.

Les professionnels du tourisme intéressés par la présente consultation sont essentiellement des propriétaires de locations de vacances, de chambres d'hôtes, de petits hôtels et restaurants de campagne (voir liste en annexe du cahier des charges).

### **2- Objectif de la mission :**

L'objectif est de doter les professionnels du tourisme volontaires d'un fond d'images de qualité technique et esthétique exploitables sur l'ensemble des supports et medias utilisés pour la promotion de leur activité.

### **3- Cadre d'intervention de l'office de tourisme de Basse Navarre :**

L'office de tourisme se charge de faire établir des devis selon les besoins exprimés en chapitre 6 et 9. Chaque professionnel du tourisme intéressé passe directement commande auprès du candidat et lui règle directement la prestation.

#### **4- Livrables :**

Le ou les prestataires retenus devront livrer pour chacune des images :

- Le fichier haute définition de l'image en format JPG et pour 2560 X 1920 pixels (minimum)
- Le fichier source
- Chaque photo légendée et géopositionnée

#### **5- Période de prise de vue :**

Durant la période du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet 2013

#### **6- Quantité d'images :**

- Pour les gîtes et chambres d'hôtes d'une capacité inférieure à 4 personnes : 10 images par hébergement
- Pour les gîtes et chambres d'hôtes d'une capacité supérieure à 4 personnes : 20 images par hébergement
- Pour les hôtels : 10 à 20 images par hébergement selon le nombre de chambres
- Pour les restaurants : 10 images de plats cuisinés et 5 images des salles de restaurant et terrasse avec figurants
- Tables d'hôtes : 5 images de plats cuisinés
- Campings : 15 images des équipements communs et des équipements extérieurs

**Cas particulier : les chalets d'Iraty.** Les chalets d'Iraty se composent d'une trentaine de chalets d'une capacité de 6 à 30 personnes, d'un espace d'accueil et d'un restaurant. Les besoins sont : 20 photos des espaces intérieurs cités et 10 photos des chalets pris de l'extérieur.

Les professionnels choisiront eux-mêmes les clichés sur une sélection plus large proposée par le candidat.

#### **7- Autorisations :**

L'auteur aura obligation d'obtenir l'accord signé des personnes présentes sur l'image dans le cadre des lois en vigueur. Les figurants ne sont pas rétribués.

## **8- Droits d'auteur sur l'oeuvre :**

Le candidat retenu s'engage à céder aux professionnels du tourisme concernés par les prises de vue, aux offices de tourisme de Basse Navarre et de Soule, au Comité Départemental du Tourisme 64 les droits de reproduction et de présentation des photos qu'il aura prises en réponse à la présente consultation. La cession est consentie sans limitation de durée sur le territoire français et à l'étranger.

La cession consentie s'étend aux éléments suivants :

- Sites Internet des professionnels du tourisme, sites Internet des offices de tourisme de Basse Navarre et de Soule, sites Internet du Comité Départemental du Tourisme 64
- Marketing (mailing, courrier, newsletters)
- Sites de partages de photos (ex : Flick'r, Pinterest, Instagram...)
- Sites de réseaux sociaux (Facebook, Google +...)

## **9- Expression des besoins :**

- Gîtes : prises de vue de l'intérieur du gîte et des éléments extérieurs (terrasse, jardin, piscine...)
- Chambre d'hôtes : prises de vue de l'intérieur des chambres, des parties communes et des éléments extérieurs (terrasse, jardin, piscine...)
- Restaurants : prises de vue de l'établissement avec figurants volontaires et non rétribués, prises de vue de plats cuisinés et de tables en mise en scène de service
- Tables d'hôtes : prises de vue de plats cuisinés
- Lorsque c'est possible, les images d'extérieur valorisent l'environnement immédiat (ex : paysage)
- Un ciel bleu, une belle luminosité

## **10- Contenu des offres :**

- Le devis détaillé selon les catégories d'hébergement listées chapitre 6
- Le devis détaillé de la prestation réalisée pour les Chalets d'Iraty
- Les références et expériences du candidat
- Des exemples d'images réalisées dans le domaine de l'hébergement touristique et de la restauration

**11- Délai d'exécution :**

Remise des fichiers au fur et à mesure de la réalisation des images et au plus tard le 15 juillet 2013

**12- Adresse de transmission des offres et renseignements :**

Les propositions sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : [saintpalais64@orange.fr](mailto:saintpalais64@orange.fr)

Annexe : liste et localisation des hébergements concernés par la consultation.

**Date limite de remise des offres : samedi 23 mars à 13 heures**